



Donnant-donnant

François Rebsamen, président du groupe PS au Sénat et opposant le plus virulent au projet, a beau s'être lâché, le 24 janvier, en dénonçant le « populisme » et la « démagogie » des partisans du non-cumul, l'Elysée essaie toujours d'amadouer les élus socialistes.

Hollande, comme le révélait « *Le Canard* » la semaine dernière, a déjà repoussé l'application de la réforme à 2016. Mais, ce beau geste risquant de ne pas suffire, Matignon a fait comprendre aux révoltés que le gouvernement pourrait soutenir aussi la proposition de loi adoptée le 29 janvier par le Sénat « *visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat* » .

Ce texte, déposé à la demande de Bel, le président du Sénat, et défendu à la fois par le socialiste Sueur et la centriste Gourault, offre aux élus la qualité de salarié protégé quand ils conservent en même temps un emploi. Ce qui leur ouvre droit à la formation ainsi qu'à une durée de perception de l'allocation de fin de mandat doublée. Laquelle passerait de six mois à un an.

Amadouer les camarades sénateurs récalcitrants, c'est un métier.